Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Vendredi 23 Ramadan 1444
14 Avril 2023

N° 45

39ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Constitution de Sociétés
Sociétés communautaires **925**
Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **926**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce **928**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **932**
Homologation de résolutions **932**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **933**
Avis aux créanciers **938**
Convocations
Sociétés anonymes **938**
Autres sociétés **944**
Divers
Avis au public **944**

CONSTITUTION DE SOCIETES

Sociétés communautaires

Constitution d'une société communautaire

- Le nom de la société nationale locale est Al-Rayhan Berihana

- Type de société : local

- Capital souscrit : 10.000 d

- L'adresse prévue du siège social, Ecole Rihana Nord - Regueb - Sidi Bouzid

- Le sujet de l'entreprise : le développement du secteur agricole dans la région de Rehana

- Renouvellement du troupeau (élevage de vaches et bovins avec Tsein)

- Valorisation des déchets animaux (Biogaz).

- Apiculture et valorisation de ses produits

- Encadrement et conseils

- Durée de l'entreprise : 99 ans

- Date de dépôt du projet de statuts types : 3 avril 2023 Au Tribunal de Première Instance de Sidi Bouzid

Le nombre d'actions souscrites qui seront émises et payées en espèces, et qui doivent actuellement être payées : 1000 actions pour 10.000 dinars

La valeur nominale des actions à émettre; 100 dinars par action

- Le nom de l'agence de l'institution bancaire dans laquelle sera déposé les fonds issus de la souscription :

La Banque Nationale Agricole, agence Regueb

La période d'ouverture des souscriptions : du 3 avril au 31 mai 2023 (Heure Abonnement avant expiration

Les modalités de l'assemblée générale constitutive et lieu de la convocation : l'effet de la souscription cancéreuse.

Fondateurs : Moussa Omheni (58916785)

Seifddine Yousfi (55799977)

Walid Kadoussi (29768484)

25 avril 2023 Equipement

dans la municipalité de la ville de Regab.

Les personnes souhaitant participer à la constitution de l'entreprise me soumettent leurs demandes

Les fondateurs de l'entreprise et la façon dont ils sont nommés pour l'imposition au moyen de la participation

Et pour obtenir un service d'affichage saoudien.

2023R00854SODB1

Constitution d'une société civile El - Athar

Le nom de la société : La Société Nationale Privée, Al-Amal pour le Développement Agricole

Genre : local.

Son capital souscrit : 10 000 dinars (dix mille dinars).

L'adresse prévue du siège social : Quartier des Antiquités - Sbeïtla, Gouvernorat de Kasserine.

Objectif de l'entreprise : Faire progresser le secteur agricole et contribuer à la voie du développement durable à travers des productions animales et végétales transférables et réalisables, telles que la tomate et l'abricot, constituant ainsi une unité de valorisation de ces produits, d'exploitation, de revitalisation et de développement des terres avec plantations, et contribuer à la recherche de moyens d'atteindre l'autosuffisance agricole et l'introduction de produits agricoles dans la région tels que les maisons climatisées.

Durée de la société : 99 ans.

Date et lieu de dépôt du projet de statuts : 7 février 2023 sous le n°02 au Tribunal de Première Instance de Kasserine.

Le nombre d'actions qui seront souscrites et payées en numéraire et le montant à payer immédiatement est de 50 actions dont la valeur est de 10 000 dinars.

Conditions liées à la répartition des excédents et à la formation de l'épargne : Dans le cas où l'entreprise privée réalise des bénéfices nets ou des excédents à la fin de chaque exercice comptable :

- 20% sont alloués aux activités sociales, culturelles et environnementales.

- 15 % sont alloués sous forme d'épargne obligatoire jusqu'à atteindre 50 % du capital de la société.

Le reliquat des bénéfices ou reliquats peut être distribué dans la limite d'un pourcentage n'excédant pas 35% des actions de l'assemblée générale.

- L'excédent est utilisé pour développer ses activités localement et régionalement,

L'institution bancaire auprès de laquelle seront déposés les fonds issus de la souscription : La Banque Nationale Agricole, succursale de Sbeitla.

La période d'ouverture à la souscription : du 29 octobre 2022 au 25 février 2023, avec possibilité de scellement anticipé sous forme de souscription totale avant l'expiration du délai susvisé.

Modalités d'invitation à l'assemblée générale constitutive et son lieu : L'assemblée constitutive se tiendra le 30 mars 2023 à dix heures du matin, au siège de la société des antiquités, et une invitation à celle-ci se fait en publiant une annonce au journal officiel de la République Tunisienne et dans deux quotidiens, outre que cette annonce a été affichée au siège de la délégation de Sbeitla, Province de Kasserine.

Fondateurs :

Amir bin Al- Mouldi Abbasi, domicilié à l'Athar Sbeitla.

Ahmed ben Salah Mbarek Harhouri, domicilié à l'Athar Sbeitla.

Sharif bin Bashir Al-Harhouri, domicilié à l'Athar Sbeitla.

Bilal bin Al- Mouldi Abbasi, domicilié à l'Athar Sbeitla.

Lamia bint Ahmed Harhouri, domiciliée à l'Athar Sbeitla.

Laila bin Masoud Harhouri, domiciliée à l'Athar Sbeitla.

2023S00334SODB1

Constitution d'une Société Communautaire Régionale à Sousse

AHLIA REGIONALE Sousse

Capital : 20.000 DT réparti en 400 actions à 50 DT l'une

Objet : Participation ou Création ;

- D'une plaque tournante commerciale et financière à Sousse.

- Création de l'emploi et l'édification dans une Zone industrielle et urbaine pour garantir aux jeunes le logement et une vie moderne avec toutes les commodités, le transport, l'éducation, la culture et la formation publique ou privée ainsi qu'un hôpital privé.

- Protection de l'environnement et l'exploitation de l'énergie propre et renouvelable.

- Projets agricoles et services, pour garantir l'autosuffisance alimentaire et l'industrie de transformation.

- Encouragement de la recherche dans tous les domaines.

- Répartition des bénéfices selon la législation en vigueur.

- Les fondateurs, selon les statuts de la société sont six personnes physiques.

Dr Ghmadh Mohamed est le président et le représentant légal auprès des banques, des administrations et tous les partenaires nationaux et internationaux.

Mohamed Mehdi Moussa, est le Directeur exécutif.

- L'inscription est ouverte pour tous les résidents du gouvernorat de Sousse sans exception.

Date de la souscription est fixée du 24/3/2023 au 31/7/2023, à la BIAT ou la STB.

2023S00435SODB1

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Approbation des états financiers

Renouvellement des mandats des administrateurs

Et nomination d'un commissaire aux comptes

SOCIETE DETENTES ET VACANCES "HOTEL ALYSSA" S.A

Au capital de 5 430 000 dinars

Siège social : Route Touristique - Sousse

Identifiant unique : 0004592 F

Du P.V de l'A.G.O du 01 Avril 2023, enregistré à la R.F rue de l'indépendance à Sousse le 6 Avril 2023 sous le n°23701588, il appert que l'assemblée a décidé :

- Approbation des états financiers des exercices 2020, 2021 & 2022

- Approbation des rapports général et spécial du commissaire aux comptes sur les exercices 2020, 2021 & 2022

- Les renouvellements des mandats des administrateurs suivants pour les années 2020, 2021 & 2022 Mohamed Zarrouk

Fatma Zarrouk née Meddeb

Zohra Zarrouk

Myriam Zarrouk

Sami Zarrouk

Riadh Zarrouk

Norhêne Zarrouk Ep Mehdoui

- La nomination de Mademoiselle Besma Chouk en qualité de commissaire aux comptes de la société pour les exercices 2023, 2024, 2025

Renouvellement des mandats du président directeur général et du directeur général adjoint :

Du P.V du C.A du 01 Avril 2023, enregistré à la R.F rue de l'indépendance à Sousse le 6 Avril 2023 sous le n°23701587, il appert que le conseil a décidé le renouvellement des mandats de Mademoiselle Zohra Zarrouk en qualité du Président Directeur Général et de Monsieur Mohamed Zarrouk en qualité de Directeur Général Adjoint pour la durée de leurs mandats d'administrateur et leur a confié les mêmes pouvoirs nécessaires à la gestion courante de la société.

Dépôt :

Un exemplaire de chacun des P.V. susvisés a été déposé au Centre National du Registre des Entreprises de Sousse le 10 Avril 2023 sous le n°202398323.

2023S00429SANB2

L'Internationale de Recouvrement des Créances "IRC"

S.A au capital de 1.000.000 D

19 Rue Mustapha Abdessalem - El Menzah 5 - Ariana

M.F : 0723717C

En vertu du P.V. du conseil d'administration du 02.3.2023 enregistré à la recette des finances d'El Menzah 6 le 30.3.2023 sous le n°23702459 Quit. n°M047555, dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises le 5.4.2023 sous le n°202397052, il a été décidé de renouveler le mandat de directeur général de M. Fethi Azzouz pour une période de trois années

2023400857SANB2

SOCIETE BH RECOUVREMENT

Société anonyme

Au capital de 2.000.000 DT

Siège social : 67, Rue Alain Savary, Immeuble B 2ane étage, Cité Jardin II, 1002 Tunis

Identifiant Unique : 0788628 G

Matricule CNSS : 00144532-02

En vertu du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale ordinaire du 3 mars 2023, enregistré à la recette des finances Elmahrajène le 22 Mars 2023 sous le n°23801296, quittance n°M018730, dont un exemplaire a été déposé au Centre National du Registre des Entreprises de Tunis en date du 3 Avril 2023 sous le n°202367449, il a été décidé :

- Le renouvellement du mandat des administrateurs :

Monsieur Moncef Tlili

La BH BANK

La BH ASSURANCE

La BH EQUITY

La BH LEASING

Pour une durée de trois ans prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2025.

- Le renouvellement du mandat du cabinet Walid Tlili en sa qualité de commissaire aux comptes de la société, pour les exercices 2023, 2024 et 2025.

2023400891SANB2

SOCIETE BH RECOUVREMENT

Société anonyme

Au capital de 2.000.000 DT

Siège social : 67, Rue Alain Savary, Immeuble B 2ème étage, Cité Jardin II, 1002 Tunis

Identifiant unique : 0788628 G

Matricule CNSS : 00144532-02

En vertu du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 3 Mars 2023, enregistré à la recette des finances Elmahrajène le 22 Mars 2023 sous le n°23801297, quittance n°M018731, dont un exemplaire a été déposé au Centre National du Registre des Entreprises de Tunis en date du 3 Avril 2023 sous le n°202367449, il a été décidé :

- La nomination de Monsieur Moncef Tlili en qualité de Président du Conseil d'Administration de la société, pour la durée de son mandat, prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2025.

- Le renouvellement du mandat de Monsieur Nadhir Rebai en sa qualité de Directeur Général de la Société, pour une durée de trois ans prenant fin avec l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2025.

2023400892SANB2

BTK Conseil

Intermédiaire en Bourse - Agrément n°34/95 du 25 décembre 1995

S.A. au capital de 1.800.000 dinars

IU : 0433775Z

Siège social : 10 bis, Avenue Mohamed V - Immeuble BTK - 1001 - Tunis

Suivant procès-verbal du Conseil d'administration du 11 janvier 2022, enregistré à la recette des Finances Rue Ghandi - Tunis le 7 février 2022 sous quittance n°M012285 enregistrement n°22800534 dont deux exemplaires ont été déposés au Registre National des Entreprises en date du 21 juin 2022 sous le n°202247219, il a été décidé, la nomination de Monsieur Kays Elloumi Président du Conseil d'Administration de la BTK Conseil, et ce pour la durée restante de son mandat d'administrateur au conseil d'administration conformément aux dispositions de l'article 21 des statuts de la société.

2023400899SANB2

BTK SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable

Régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 - JORT n°59

Agrément du Ministre des Finances du 10 janvier 2000

Identifiant Unique au Registre National des Entreprises : 0741110C

Siège social : 10 bis, Avenue Mohamed V - 1001 Tunis

Suivant procès-verbal du Conseil d'administration de la société tenu le 15 décembre 2022, enregistré à la Recette des Finances - Rue Ghandi - Tunis, le 9 mars 2023 quittance n°M026135 enregistrement n° 23801007 dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises en date du 17 Mars 2023 sous n°202363363, il a été décidé, la nomination de Mme Rim Lakhoua Présidente Directrice Générale de la BTK SICAV qui commence le 15/12/2022 et qui se termine lors de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2023.

2023400900SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

SOCIETE SIMEF ELECTRIC - Sarl

17 Rue de La Teinturerie

Z.I. Sidi Rezig - 2033 Mégrine

T.V.A. : 873605D/AIM/000

CNSS : 163149-92

Suivant le PV de l'assemblée générale ordinaire en date du 23 Mars 2023, enregistré à la recette des finances de Mégrine en date du 24 Mars 2023 sous le n°23701707, dont une copie a été déposée au registre national des entreprises en date du 3 Avril 2023 Dossier n°202367427, il a été décidé :

- Approbation du rapport de gestion de l'exercice 2022,

- Approbation des états financiers de l'exercice 2022

- Quitus entier et sans réserves au Gérant pour sa gestion de l'exercice 2022,

- Répartition du résultat de l'exercice 2022,

- Approbation des conventions règlementées,

- Renouvellement du mandat du gérant pour les exercices 2023-2024 et 2025.

- Fixation de la rémunération du Gérant.

2023R00864SRLB2

Société Compagnie de Transport WIDED "WIDCO-TRANSPORT"

SARL, au capital de 700 000 Dinars

Siège social : Zone industrielle - Bir Kassaa - Ben Arous

Identifiant Unique RNE : 0349452 G

En vertu du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 13/3/2023, enregistré à la recette des finances de Yassminet le 16/3/2023 sous le n°23700948, Quittance n°M015617, dont un exemplaire a été déposé au RNE le 6/4/2023 sous le n°202397597. Il a été décidé ce qui suit :

1- Approbation et affectation des comptes des exercices 2019 et 2020.

2- Quitus aux Gérants pour leur gestion durant les exercices 2019 et 2020.

3- Nomination d'un nouveau Gérant M. Anis MADANI et définition de ces pouvoirs.

4- Résiliation du mandat du commissaire aux comptes vu que la société ne répond plus aux exigences légales concernant la désignation d'un commissaire aux comptes.

2023R00869SRLB2

Dissolution liquidation

Société «H2A PATISSERIE» SARL

Au capital de 15.000 dinars

Siège social : Immeuble International City center 3, Bur. 3-2 centre Urbain Nord - 1082 - Tunis - Tunisie

Identifiant Unique : 1602817R

Suivant procès-verbal de la décision collective des associés en date du 23 Mars 2023, enregistré à la recette des finances le Charguia - Tunis le 4 avril 2023 sous le n°23702425 quittance n°M049285, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises en date du 10 avril 2023 sous le numéro 202398251, il a été décidé la dissolution anticipée et la liquidation de la société avec la date d'effet le 31 Mars 2023 et la nomination de Monsieur Haithem Zouari en tant que liquidateur.

Les créanciers de la société sont appelés à produire leurs titres de créances par lettre recommandée dans un délai de 21 jours à compter de la parution de cet avis au Journal Officiel à l'adresse suivante : Immeuble International City Center 3, Bloc B, Bur. 3-2 Centre Urbain Nord - 1082 - Tunis - Tunisie.

2023400897SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte SSP en date de 9/02/2023 enregistré à la recette des finances Kasar Essaid le 10/02/2023 sous le n°23200577 Mr Yazidi yassin a cédé à Mr Bejaoui Hichem la totalité de fonds de commerce sis à Kassar Essaid 1 lot 318 Bardo (café). Les oppositions seront adressées au Maître Neffati Mohamed Karim avocat sis à Tunis 44 rue Hassan Gharbi Ennajeh Tunis dans un délai de 20 jours à partir de la parution de cet avis au jort. Cet avis a été publié aux journaux Echourouk et le Quotidien du 11/4/2023.

2023T00376FCCC2

Achat d'un fonds de commerce Mourabaha

Par acte sous seing privé rédigé le 15/3/2023 enregistré à la recette des finances palais de justice Bizerte le 30/3/2023 n° de quittance n°M020931, n°d'enregistrement 23201095, les héritiers Zohayer Daghar : son fils Adam Daghar C.I.N n°11455766, sa femme Mme Sameh Khsiba, C.I.N n°05685651 qui représente encore sa fille mineur Shayma Daghar domicile élu au 11 rue Jalta Bizerte, ont vendu dans l'exécution de mourabaha à la banque Elbaraka Tunis au nom de son représentant légal, SA, MF : 031041F domicile élu au 88 rue Hédi Chaker Tunis, tout un fonds de commerce de café -café radar- MF : 0624866W sis au 55 rue Alger Bizerte.

Les oppositions doivent être adressées entre les mains de Maître Tahri Abdel Moumen avocat à la cour de cassation, 55 rue Oum Kalthoum, Tunis, dans un délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée au journal quotidien Echorouk du 8/4/2023.

2023T00379FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Mourabaha avec facilité de paiement et nantissement

Par acte sous seing privé rédigé le 15/3/2023 enregistré à la recette des finances cité administrative recette des Finances Bizerte le 6/4/2023 N° de quittance M022992, N°d'enregistrement 23701201, la banque elbaraka Tunis au nom de son représentant légal, SA, MF031041 F domicile élu au 88 rue Hédi Chaker Tunis, a vendu mourabaha avec facilité de paiement et nantissement à la société agiel food au nom de son représentant légal, SARL, MF : 1379943W domicile élu à cité sahafa elghazala Ariana, tout un fonds de commerce de café - café radar- sis au 55 rue alger Bizerte.

Les oppositions doivent être adressées entre les mains de Maître Tahri Abdel Moumen avocat à la cour de cassation, 55 rue Oum Kalthoum, Tunis, dans un délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée au journal quotidien Echourouk du 8/4/2023.

2023T00380FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Suite au contrat daté et enregistré à la recette des finances d'Hammam Chat 23/3/2023 sous le n°23200610 M. Heine Dhouib a cédé à M. Mouhamed Ali Ferchichi.

L'ensemble du fonds de commerce exploité pour la vente et l'achat des produits alimentaires situé à la rue Errachid n°23, Bir el Bey avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions éventuelles doivent être déposées à M. Hcine Dhouib rue Erriyad n°1 Cité Ennozha Hamamm - Chatt dans les 20 jours qui suivent l'annonce de cet avis au JORT.

Cet avis a été publié au quotidien (Echourouk et le Quotidien) en date du 31/3/2023.

2023R00866FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous-seing privé datant du 6/12/2022 et enregistré à la recette des finances le 8/02/2023 Mr Bechir Messaoud a vendu à Mme Radhia Massoudi, la totalité du fonds de commerce sis à l'Avenue Bechir Sfar n°14 - Tunis, Cette vente a été publiée au journal Echourouk le 24/02/2023.

Les oppositions ne seront pas acceptées après l'expiration du délai de 20 jours à partir de la date de cette publication, et elle doivent être déposées à l'adresse de l'avocat rédacteur du contrat Maître Akram Moussa, sis au Kram 6, rue Lagha - Tunis.

2023R00871FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous-seing privé datant du 6/12/2022 et enregistré à la recette des finances le 8/02/2023 Mr Majdi Ameur a vendu à Mme Marwa Khalfalh, la totalité du fonds de commerce sis à place Farhat Hached n°04 Bis, le Kram - Tunis. Cette vente a été publiée au journal Echourouk le 7/3/2023.

Les oppositions ne seront pas acceptées après l'expiration du délai de 20 jours à partir de la date de cette publication, et elle doivent être déposées à l'adresse de l'avocat rédacteur du contrat Maître Akram Moussa, sis au Kram 6, rue Lagha - Tunis.

2023R00872FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Suite au contrat daté et enregistré à la recette des finances d'Ezzahra 21/3/2023 sous le n°17588 Mme. Nataliya Tronova a cédé à M. Kmaies Mahjoub.

L'ensemble du fonds de commerce exploité pour la vente et l'achat des produits Cosmétique situé à Avenu Habib Bourguiba n°12, 1er étage Hammam-Lif avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions éventuelles doivent être déposées à Mme. Nataliya Tronova Residance Salma Bloc C n°17 Médina Jadida B Arous dans les 20 jours qui suivent l'annonce de cet avis au JORT.

Cet avis a été publié au quotidien (Echourouk et le Quotidien) en date de 31/3/2023.

2023R00875FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous-seing privé enregistré à la recette des finances de Jendouba en date du 30 Janvier 2023 n° d'enregistrement 23200236 reçu M007154 Mme Labidi Zohra bent Ali titulaire de la Carte d'Identité n°00295593 en date du 28/3/2022 le fonds de commerce appelé Café Adem sis à Jendouba, Matricule fiscal R/981106 à Bakir Ayari Carte d'identité 07863804.

La vente concerne les éléments incorporels.

Les oppositions seront recevables dans le délai légal, entre les mains de l'acheteur.

Cet avis a été publié au journal Echourouk du 19/02/2023.

2023R00877FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Par acte notarié daté du 29/12/2022 enregistré à la Recette Avenue de la Gare Tunis le 29/12/2022 Mr Rached Triméche cède à son fils Zied Triméche par donation la totalité du fonds de commerce d'une pharmacie exploitée dans le local sis au n°26 rue Habib Bourguiba Ben Arous avec ses compositions matérielles et morales objet de l'identifiant unique 0084080D. Les oppositions seront effectuées entre les mains du notaire maître Ferjani Arbia à son bureau sis au 75 rue 14 Janvier Carthage Birsa.

Cette annonce est publiée au journal la Presse du 7/4/2023.

2023R00878FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte SSP le 21/02/2023 enregistré sous le n°23200698 quittance n°18043 Mr Akrem Ben Hssin Landolssi résident au 17 rue Sidi Sofien Tunis a vendu la totalité des parts lui appartenant dans le fonds de commerce spécialisé dans tout commerce sis au 17 Avenue Hbib Borguiba Tunis à Mr Kerim Ben Hssin Gassmi résident au km 5 Route Raoued Jaafer Ariana Tunis.

Les oppositions sont reçues dans 20 jours entre les mains de l'acquéreur. Un extrait a été publié au journal Achourouk du 5 Avril 2023.

2023S00426FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Victor Hugo le 19/9/2022 sous n°22203226 Mme ANAYA HANEN a vendu à Mme Ben Dhiab Zohra la totalité du fonds de commerce sis à Immeuble Younes Khzema Est, exploité à l'exercice de coiffure et vente des produits cosmétiques pour femme.

Toute opposition doit être faite entre les mains de SAHAR Ben Salah Anaya demeurant à 212 Rue Abdallah Ben Abi Rwaja Cité Erriadh Sousse dans un délai de vingt jours à partir de la publication du présent avis au JORT.

Cette annonce est publiée au journal Echourouk du 29/9/2022.

2023S00428FCCC2

Vente du fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 28/3/2023 à la municipalité de Monastir enregistré à la recette des finances de Monastir en date du 29/3/2023 sous les numéros 23202340 et M025189, Monsieur Imed MOHEDDINE BEN AHMED KAROUI titulaire de la carte d'identité nationale numéro 06845719 a vendu et cédé à Monsieur MOHAMED BADIS KAROUI titulaire de la carte d'identité nationale numéro 06805991 la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments matériels et moraux, et préparé pour le commerce et exploité dans la boutique située dans le quartier Riyad d'Al-Dis, Monastir.

Les éventuelles oppositions doivent se faire entre les mains de l'avocat rédacteur du contrat maître RADHIA ABROUG rue Salem Bechir - Monastir Immeuble Ghomrassi 4ème étages dans les délais de 20 jours à partir de la parution du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne de forclusion.

Le présent avis a été publié au journal Echourouk du 11 avril 2023.

2023S00430FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte SSP en date de 21 mars 2023 enregistré à hammam Sousse le 30 mars 2023 enregistrement n°232021 quittance n°41704, Madame wejdene Ben Fradj demeurant à rue Somal, route de la plage n°4 hammam Sousse, a vendu et cédé sous toutes les garanties de fait et de droit à Madame Noura Bent Nejib Ben Mohamed el Werjini demeurant au n°208 rue Tarek Ibn Zied, Kalaa Kbira Sousse, la totalité du fonds de commerce qui a pour activité le commerce des produits

alimentaires en détail exploité dans le local sis à l'avenue mamoun Bhayer en face de café maure Afrikana Hammam Sousse moyennant un prix forfaitaire de vingt deux Milles Dinars (22.000.000DT)

Les éventuelles oppositions doivent se faire entre les mains du rédacteur du contrat Maître Hatem DOURA avocat à la cour et c'est à l'adresse de son bureau sis à la route de Tunis Khezema ouest, complexe résidentiel et commercial «BADR» 4ème étage dans un délai n'excédant pas les 20 jours à partir de la publication du présent avis au JORT.

Le même avis a été publié aux journaux «le Quotidien» et «Achourouk« le 11/4/2023.

2023S00431FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé établi en date du 3-4-2023 enregistré à la même date à la recette des finances Victor Hugo Sousse sous le n°23201476 quittance n°M0013721

Mr Ameur Ameur en tant que gérant de la société Euroth Com ayant son siège social à Sousse, inscrite au registre des entreprises sous le n°1166091 T cède à Mr Belgacem Ben Salem, demeurant à Jendouba, titulaire de la CIN n°02352911. La totalité du fonds de commerce destiné à l'activité de vente des produits alimentaires, sis à l'avenue Khalifa El Karoui Jawhara Sousse.

Les oppositions doivent être adressées au bureau de l'avocat Maître SAHBI Ben Abdeljelil sis à l'Avenue Léopold Senghor Immeuble Diagonale seltene Sousse n°16 dans un délai de 20 jours à partir de cette publication.

Cet avis a été publié au journal Echourouk daté le 8 Avril 2023

2023S00432FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte sous seing privé effectué à Ksar Hellal le 27 Fevrier 2023 et enregistré à la recette des finances à ksar Helal le 17 Mars 2023, sous le numéro 20642, matricule 23200626, M. Omar bin Mahmoud Abbasi a vendu à Mme Sabrin bint Hichem bin Mansour Jamour, épouse d'Alaeddin Al-chayeb tout le fonds de commerce représentée dans le commerce du prêt-à-porter avec l'enseigne «KALABAN SHOP», sise à la Rue Habib Bourguiba, Ksar Helal immatriculée au Registre National des Etablissements sous l'identifiant unique 1394401H. Avec tous ses éléments matériels et moraux. Les oppositions sont reçues au siège du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à compter de la date de sa publication au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée dans le journal Achourouk le 25/3/2023.

2023S00433FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous-seing privé légalisé le 23-2-2023 et enregistré à la recette des finances Sakit zit Sfax le 8-3-2023 reçu n°M021788, enregistrement n°23200818, Khouloud Bouhlel, demeurant à la rue Tayeb Mhiri Sakit zit Sfax, a vendu à Sonda Ammous sise à l'avenue Les jardins n°108 Gremda Sfax la totalité du fonds de commerce destiné à la vente des vêtements et produits cosmétiques et produits artisanat et tous leurs dérivés, avec tous ses éléments corporels et incorporels situé à l'avenue Hédi Chaker Sakit zit Sfax.

Le prix de vente est consigné chez l'acheteuse Sonda Ammous et les oppositions éventuelles devront être faites dans son lieu à l'avenue Les jardins n°108 Gremda Sfax, dans les délais légaux.

Cette annonce a été publiée aux journaux «Assabeh» et «le Temps» le 9-4-2023.

2023X00494FCCC2

Renonciation d'un fonds de commerce

Par acte SSP en date du 14/3/2023 enregistré à la recette des finances de Charguia le 17/3/2023, enregistrement n°23202041, quittance n°M040756 Mme. Hayet ben Ahmed ben Amara Zoghlami titulaire de la C.I.N n°00265804 a renoncé au fonds de commerce ayant le matricule fiscal 1816242/J, exploité pour la vente des produits paramédicaux sis au 20 Ex rue 8714 (Rue Menzel Mabrouk Actuellement) Cité Olympique -Tunis à Mlle. Asma bent Lotfi Ben Tijani Soussi (C.I.N. 11353147)

Les oppositions doivent être présentées entre les mains de l'assignataire à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Cet article a été déposé au journal le quotidien du 8 avril 2023.

2023400865FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat soussigné par maître Billel Tezni enregistré à la recette des finances de Denden le 28/3/2023 quittance n°M024725 enregistrement n°23201093

La société Food Box représentée par son gérant Mr. Seif Eddine Batka a vendu un fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels d'un fast-food sis au R.D.C de complexe RESIDENCE Bader Manouba à Mr. Chamsseddine Samti titulaire de la C.I.N n°04838516.

Les oppositions doivent être présentées entre les mains de l'acheteur à l'adresse du bureau de l'avocat maître Billel Tezni sis au 8722 Duplex 95 Cité OLYMPIQUE Tunis dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Cet article a été déposé au journal le quotidien du 8 Avril 2023.

2023400879FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte s.s.p enregistré à la recette des finances de Borj Louzir à la date du 23/8/2022 sous le numéro 22202576 quittance numéro M062580 Mr Salah Héni a vendu la totalité du fonds de commerce vente et maintenance tous matériels électroniques située à 14 B Avenue Abbderrahmane Mami Borj Louzir Ariana à la Société unipersonnelle à responsabilité limitée «Héni Be In Service» représentée par son gérant Héni Jomaa.

Toutes oppositions doivent être adressées chez l'acheteur dans un délai de 20 jours à partir de la publication au Jort.

Annonce parue au journal La Presse du 7/4/2023.

2023400883FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte daté du 13/02/2023 et enregistré à la recette des finances de Bizerte le 28/02/2023 suivant quittance n°M019922, enregistrement n°23201355 Mr Mohamed Habib Ben Khalife Ben Akrmi Ibn Ahmed demeurant à Cité eddrouj zarzouna-Bizerte titulaire de la CIN n°01387217 a vendu à Mr Bechir Ben Amor Ben Bechir Bejaoui demeurant au 12 Résidence populaire zarzouna-Bizerte, titulaire de la carte CIN n°05619812 tout le fonds de commerce qui est exploité pour "vente différents articles" sis à la route de binnigro n°3 Zarzouna - Bizerte.

Les oppositions seront reçues entre les mains de l'acheteur à l'adresse du local concerné dans un délai de 20 jours à partir de la publication au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien le 7/3/2023.

2023400884FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de cité administrative de l'Ariana le 16/02/2023 sous le numéro 23201191 quittance n°M018941 Mr Ben Jeddi Noureddine Titulaire de la CIN 01812589 délivrée le 11/10/2019 a vendu la totalité du fonds de commerce ayant pour activité commerce d'épices et salaisons sis au n°46 et 47 rue mandes France marché municipal Ariana 2080 à Mr Majd Eddine Abaidia titulaire de CIN n°13602199 délivrée le 5/10/2021. Cette vente est publiée dans le journal Le Quotidien en date du 8 avril 2023

Toutes les objections sont acceptées sur justification à l'adresse de vente, sis au n°46 et 47 rue mandes France marché municipal Ariana 2080 pendant une durée de 20 jours à compter de l'émission de l'annonce.

2023400888FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par A.S.S.P du 9/3/2023, enregistré à la recette des finances de La Marsa, le 14/3/2023, sous le n° 34286 quittance 23201990, Mr El Houssine Mogaadi a cédé la totalité du fonds de commerce enregistré au registre de commerce identifient unique numéro A0599471, sis à l'Avenue de Carthage rue Hajeb Laayoune Ain Zaghouane destiné à la vente d'alimentation générale et vente de fruits secs, à Mr, Benechti Ben Ali Hamdi.

Les oppositions sont recevables, 20 jours au plus tard à partir de la parution de la présente au JORT délai de déchéance auprès du Maître du local du fonds de commerce sis à l'Avenue Carthage rue Hajeb Laayoune Ain Zaghouane.

Cet avis est paru au journal le Quotidien du 6 avril 2023.

2023400901FCCC2

Location gérance libre

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé du 13/3/2023 enregistré à la recette des finances de Monastir Avenue Habib Bourguiba n°1 en date du 17/3/2023, sous le n°23302078, quittance n°M021886, la société PALM KARTING ET LOISIRS représentée par son gérant Monsieur Malik Abdessalem MALIKA loue à la société «PARAPLUIE SALON DE THE» Identifiant unique : 1818745MAM000, représentée par le gérant Monsieur Taoufik Mlayeh, un fonds de commerce situé à la Zone Touristique Skanes Monastir, pour exploiter l'activité de Salon de Thé et Restaurant.

Toute opposition devra être déposée chez Maître Mohamed Amine Atrech sis à Immeuble zrougua Trocadéro 4000 Sousse dans un délai maximum de vingt jours à partir de la parution du présent avis.

Cet avis a été publié aux journaux Echourouk et le Quotidien le 11/4/2023.

2023S00424FCCC3

Location gérance

Par acte s s p enregistré à Monastir le 21/3/2023 Q : M022200 la société 'L'horizon bleu' représentée par son représentant légal Nabil CHARNINE C I 04045293 a loué à Ridha Akrmi C I 04187527 le F-C du restaurant 'L'horizon bleu' sis au complexe el Habib Monastir.

Les oppositions seront envoyées à l'adresse du F.C dans les vingt jours qui suivront la publication de cet avis au j.o.r.t.

Le présent avis est paru au journal Achourouk le 12/4/2023.

2023S00427FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant contrat de location signé et légalisé le 24 janvier 2023 et enregistré le 25 janvier 2023 à la recette des finances avenue Taieb Mhiri à Nabeul quittance n°M009608 enregistrement n°23300448, la société «MOHAMED BADREDDINE ELKARKENI» société civile ayant l'identifiant unique 1061414P représentée par son gérant monsieur Ahmed Elfadhel Elkarkeni a confié à la société «JOLIESSE NEGOCE» société unipersonnelle à responsabilité limitée ayant l'identifiant unique 0514302S représentée par son gérant monsieur Ridha Hammouda Mnejja la totalité du fonds de commerce avec ses éléments matériels et immatériels situé au 55 avenue Habib Bourguiba 8000 Nabeul dont l'objet est le commerce des chaussures et accessoires.

L'acceptation des oppositions se fait dans le local du fonds de commerce auprès de l'acquéreur société "JOLIESSE NEGOCE" représentée par son gérant monsieur Ridha Hammouda Mnejja dans un délai de vingt jours à compter de la publication au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée aux journaux «Le Temps» et «Assabah» le 4 avril 2023.

2023X00493FCCC3

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé daté du 22/02/2023 enregistré à la recette des finances rue de Paradis Ariana le 30/3/2023 quittance n°45451, enregistrement n°23303035 la Sté SERH ELCHARK DECORATION immatriculée sur le MF : 0982272k a loué son fonds de commerce GERANCE LIBRE consistant en un local commercial sis au 78 avenue du Maghreb arabe route de Soukra Ariana à la Sté aya Sofia industrie (en cours de constitution) représentée par son gérant Mr Fayez Dalloul carte de séjour n°000092916 valable jusqu'au 27/10/2023 et sera publié au journal le Quotidien du 7/4/2023.

2023400882FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant contrat d'exploitation signé en date du 15/3/2023, enregistré à la recette des finances Mannouba le 15/3/2023 sous le n°23301128 quittance n°M022954, Mr Mohamed Nejl Ben Ali Ben Ahmed Araki a confié à la société «ADWORDS» société en cours de constitution, le fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels constitué par le magasin n°7 sis à l'avenue Habib Bourguiba Mannouba exploité pour la vente des téléphones mobiles.

Cette location est conclue pour une durée de deux années à compter du 15/3/2023 au 14/3/2025, renouvelable par tacite reconduction.

Les oppositions doivent être présentées entre les mains de locataire à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Cet article a été publié au journal le quotidien du 13 Avril 2023.

2023400886FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Association festival international d'art plastique Tataouine

But :

Organisation d'un festival international d'art

Soutenir la scène culturelle

Contribuer aux soins esthétiques de la ville.

Membres :

Président : Elgaceur Mounir

Secrétaire général : Riadh Boukachem

Trésorier : Noureddine Lassoued.

Siège : Complexe culturel Tataouine.

2023R00847APSF1

Constitution d'une association

Dénomination : Etoile Sportive à Boumerdes

Objet : Sportif

But : Former et encadrer les jeunes au sport (kickboxing)

Siège : Salle Sportive Ghazi Rue Mahdia- Route de Mahdia - Boumerdes 5110

Correspondance : N°1193 du 27/3/2023

Président : Zied Ahmed

Secrétaire Général : Yassine Mohamed Salah

Trésorier : Yosri Ahmed.

2023S00397APSF1

Constitution d'une association

Dénomination : Club de Tir Jemmel

Objet : Sportif

But : Former et encadrer les jeunes au sport de Tir

Siège : Essouani - derrière Stade Mustapha Ben Jannet - Monastir 5000

Correspondance : N°1525 du 5/4/2023

Président : Abdelkader Jomaa

Secrétaire Général : Fethi Chetiti

Trésorier : Ameur Ltaief

Membres : Ahmed Farhat - Sabil Ben Charrada - Abdelfatteh Zidi - Mokhtar Frigui - Imed Hadded.

2023S00407APSF1

Constitution d'une association

Dénomination : Festival international du théâtre au Sahara

Sujet : Culturelle -Développement

Siège social : 02 Rue Abdallah Ibn Zoubeir 4214 Kibili

Objectifs :

- Participer à la vie culturelle des quartiers populaires, des zones rurales et de l'intérieur, notamment les zones désertiques et frontalières

- Contribuer à donner aux jeunes et aux femmes la possibilité de contribuer à l'action culturelle.

- Travailler sur le développement des compétences.

- Contribuer à la préservation des expressions et savoir-faire culturels traditionnels.

Comité d'administration :

Présidente : Moufida Marouani

Secrétaire générale : Souad ben Nessib

Trésorier : Zied Marouani.

2023400774APSF1

Homologation de résolutions

L'élection des nouveaux membres du syndicat

Syndic Résidence Dahlia

Lotissement Jardins d'El Menzah 1

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale le 18/12/2022 enregistré à la recette des finances Menzeh 9 le 9/02/2023 sous n°23800483 quittance n°14166 décidé :

- Rappel du règlement intérieur de la résidence

- Election des nouveaux membres du syndicat :

Président : Kamel Mazhoudi

Trésorière : Menel Habassi

Membre : Lamia Abbes.

2023R00865APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Etude Maître Kamel Ben Fredj

Avocat en cassation

Partie poursuivante : ATTIJERI BANQUE, SA, R.C Tunis n°B140811997, son domicile élu au 27 bis, rue de Liban - Tunis.

Partie saisie : héritiers Ali Boujnah; Habiba Guerdebou, Hatem, Sami, Aouatef, Samia, Sofiene, Atef et Mariem Boujneh, leurs CIN inconnues, demeurant au 174 avenue Habib Bourguiba Kram Tunis.

Avocat poursuivant : Maître Kamel Ben Fredj, 27 bis, rue de Liban, Tunis MF : C 818492.

L'immeuble saisi : La totalité de l'immeuble objet de TF n°125564 Tunis dénommé "villa Mari Kram" d'une superficie totale de 257 m² sis à 175 avenue Habib Bourguiba Kram Tunis. Il s'agit d'un lot de terrain sur lequel est bâti une villa de deux étages.

Mise à prix : La mise à prix est fixée à 781 200,000 DT.

Date et lieu de la vente : La vente aura lieu le mardi 16/5/2023 à 9 H et suivant à la chambre des criées au tribunal de première instance de Tunis.

- La participation aux enchères ne peut se faire que par le biais d'un avocat et sur consignation du 1/3 du montant de la mise à prix et pour les étrangers il faut obtenir l'autorisation préalable du gouverneur.

- La visite de l'immeuble peut se faire durant la semaine.

- Pour d'amples renseignements contacter l'Avocat poursuivant ou le tribunal de première instance de Tunis.

2023T00378VEPA1

Vente d'un fonds de commerce

Etude Maître Yosra Mnara

Huissier de justice

34 av de l'Environnement Hammam-lif

Code TVA : A557639

Dossier N°6028

Une vente aux enchères publiques au plus offrant aura lieu le mercredi 17 mai 2023 à partir de 11H30 du fonds de commerce constitué à l'Hôtel Anaïs3 Etoiles, sis à Hammamet, route touristique Mrezga Hammamet Nord. B.P 224 Hammamet 8050avec une mise à prix d'un million cinq cent dix-sept mille cinq cent quarante dinars (1.517.540D000). Le fonds contient 350 lits tel que décrit dans l'expertise judiciaire de l'expert Foizi El Fraii du 8/3/2017, il est constitué des éléments corporels : ensemble d'éléments de réception en marbre, aménagement spécial, 02 climatiseurs, détecteur de fumé, 115 appareils de téléphone, 115 lits une place en bois, 240 matelas une place, 300 oreiller, 230 table de nuit, 115 coiffeuses en bois, 115 tables en bois, 115 supports tv ometal, 115 télévisions orient, 115 tabourets de coiffeuse en bois, 115 miroirs de chambre, 115 tableaux mural, 115 rideaux en tissu, 345 appliques lumineuses murales, 115 baignoires, 115 éviers lavabo, 115 portes valises en bois, 115 tables plastiques, 930 chaises plastiques, 115 sèche-linge, 115 toilettes, 115 supports de serviettes de visage, 115 supports de serviettes de bain, 115 supports de savon, 115 chasses de toilette, 115 supports de papier toilette, 115 rideaux de bain, 115 appareil de téléphone Télécom, 115 portes brosse toilette plastique, 115 poubelles plastique, 360 draps de lit, 120 couvre lit, 240 taies d'oreiller, 06 chariots de ménage, 02 ascenseurs, 01 générateur d'électricité, 02 compresseur d'eau, 02 central d'air, ensemble de différentes pompes, 01 laxatif à eau, 02 centrales de climatisation, ensemble de machines de réglage, 08 pompes à chaleur, ensembles de matériels incendies, 115 robinetteries de bain inox, ensembles de différents éléments de décoration, ensemble de satellites, manège pour enfants. La mise à prix de ces éléments est de huit cent vingt-sept mille six cent quatre-vingt-dix dinars (827.690D000). Les éléments incorporels : le nom commercial, la clientèle et l'achalandage, l'enseigne, le droit au bail. La mise à prix de ses éléments est de six cent quatre vingt neuf mille huit cent cinquante dinars (689.850D000).

La vente est en vertu du document exécutoire du jugement définitif rendu par la cour d'appel de Nabeul sous le n°31166 du 28/01/2020 consigné dans la copie n°98441, à la demande du poursuivant la société entreprise de bâtiment Bejaoui par son représentant légal, RC B0327012004 identifiant unique 0879401T sise à la rue mer Azov cité la gazelle Ariana; contre le débiteur propriétaire du fonds de commerce la société tunisian international tourisme TIT, RC B1161861997 identifiant unique 0341842H sise à l'Hôtel Anaïs à Hammamet, route touristique Mrezga Hammamet Nord. B.P 224 Hammamet 8050. La vente sera effectuée par l'officier commis dépositaire du cahier des charges maître Yosra Mnara huissier de justice au 34 avenue de l'environnement Hammam-Lif Ben Arous, selon les conditions suivantes; Article 1 : le plus offrant pour lequel sera adjugée la vente accepte le fonds de commerce dans l'état où il est avec ses éléments corporels et incorporels et prend en charge le local lui-même et assume toutes les dépenses et taxes légales, aussi qu'il assume à compter de la date de l'adjudication les contrats d'assurance et autres contrats commerciaux et de travailleurs concernant l'activité du fonds de commerce sus-indiqué. Article 2 : Le bénéficiaire de l'adjudication est tenu de payer les frais d'enregistrement et de la procédure de la vente ainsi que les frais des poursuites, les frais des procès-verbaux d'huissier de justice, les frais d'expertise fixés à 1400 dinars et les honoraires d'avocat. Article 3 : Le bénéficiaire de l'adjudication doit obligatoirement faire sortir une copie du PV de l'adjudication et en informer à ses

frais les créanciers figurant sur la liste des créanciers. Article 4 : Le bénéficiaire de l'adjudication doit insérer le PV d'adjudication au registre national des entreprises. Article 5 : La visite des éléments du fonds objet de la vente est possible le jour même de l'adjudication, toute personne qui veut participer aux enchères doit avancer à l'huissier de justice 10% du prix initial des éléments corporels et incorporels avant le début des enchères la quelle somme lui sera rendue à la fin des enchères si elle n'est pas bénéficiaire de l'adjudication. La prise en charge des éléments du fonds vendu est immédiate après le paiement sans retard du prix définitif par chèque bancaire certifié libellé au nom de l'huissier de justice chargé de la vente abstraction faite de toute contestation. Le bénéficiaire doit régler ces procédures et mesure dans un délai maximum de vingt jours (20) à compter de la date de l'adjudication. Article 6 : Le prix initial est de huit cent vingt-sept mille six cent quatre-vingt-dix dinars (827.690D000) pour les éléments corporels, et de six cent quatre-vingt-neuf mille huit cent cinquante dinars (689.850D000) pour les éléments incorporels. La vente du fonds de commerce aura lieu en une seule fois sur la base du total du prix des éléments corporels et du prix des éléments incorporels atteints par les enchères.

Pour toute information supplémentaire, prendre contact avec maître Yosra Mnara à son bureau sis au 34 avenue de l'environnement Hammam-Lif, tél 29.738.121/ 53.140.191.

2023T00382VEPA1

Vente d'un immeuble aux enchères publiques

Etude Maître Louati Rim

Avocate prés la cour de cassation

38 Bis Boulevard beb bnet Tunis

Tél/Fax : 71563230

Tél Mobile : 98342627

Matricule fiscal : 000/P/A/723926/K

Partie poursuivante :

1) La société BEST LEASE, (S.A), RC N°B132611999 Tunis, Représentée par son PDG demeurant à l'ADR 5 Rue Talleyrand 8ème Etage 1002 Tunis, Tunisie, élu son domicile au bureau de Maître Louati Rim, 38 Bis Av Bab Bnét 1019 Tunis.

Avocat de la partie poursuivante :

Maître Louati Rim, ayant son bureau au 38 Bis Av Bab Bnét 1019 Tunis.

Parties poursuivies :

Monsieur Salah Eddine Ben Hamed Ben Mohammed Cherigui, CIN n°02073570 demeurant à zone Boulila, Zaouiet Djdidi, Beni Khalled, Nabeul.

Désignation du bien à vendre :

Il s'agit de 6063 parts indivises de la Parcelle n°8 de la propriété dénommée «Hmida» objet du titre foncier n°13268 Kairouan, d'une superficie de 23190 m², c'est un terrain agricole polygonale dont les frontières sont en partie matérialisées par une brique de figuier de barbarie et en d'autres parties ouverts sur l'immobilier voisin, il est pénétré par une ligne électrique, contenant des oliviers productifs et quelques plantations d'un mince bâton et il a été constaté à la date de l'inspection une conduite d'eau gisant sur le sol, selon le descriptif de l'expert Mohamed Omrane désigné par l'ordonnance sur requête n°104352 rendue par le Tribunal de première instance de Kairouan le 29/3/2022.

Mise à prix :

Trente neuf milles quatre cent neuf dinars 500 millimes (39.409.500 d) outre les frais qui seront déclarés le jour de l'audience.

Date des enchères :

Lundi 15 mai 2023 (15/5/2023) à 9h du matin et suivant par devant la chambre des criées prés du tribunal de première instance de Kairouan.

Visite des lieux :

La visite du lieu peut se faire toute la journée sur les lieux et pour de plus amples renseignements s'adresser à l'étude de l'avocate poursuivante ou prendre connaissance du cahier des charges déposé au greffe du tribunal de première instance de Kairouan.

Observation :

Tout enchérisseur devra consigner le tiers du prix ou présenter à l'audience un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable, et les étrangers doivent obtenir au préalable l'autorisation du gouverneur.

2023R00867VEPA1

Vente par adjudication aux enchères publiques

Suite à un jugement de licitation

L'avocat chargé de la poursuite : Maître Yassine Hassine sise à la Rue Mohamed Shim Monastir.

MF : 968586/R.

Le poursuivant : M Naser Abdesslam demandeur de l'aplatissement pour vente.

Les poursuivis : 1/ Selma Ibrahem 2/ Nejia Ibrahem 3/ Zohra Ibrahem 4/ Héritiers Farhet Matouk sa femme Latifa Jelezi 5/ Mohamed Naser Matouk 6/ Zeineb Matouk 7/ Leila Matouk 8/ Monira Matouk - des ouvriers demeurants rue 4 n°40 Monastir 9/ Sonia Matouk 10/ Privilège Agence Foncier demeurant à Monastir.

Immeuble objet de la vente : l'immeuble nommé intervenant «thahra» du titre foncier n°10454 Monastir contient deux parcelles, la première sous numéro 54 de superficie 442 m² contient une maison déjà construite et un Fragment d'une deuxième maison de superficie 33 m² et la deuxième sous le numéro 55 et de superficie 8944 m².

Mise à prix : Elle est fixée à quatre cent trente un milles soixante dinars (431.060.000) selon l'expertise établie par l'expert Mohamed Tremech en vertu de l'ordonnance sur requête n°73988 en date du 29/01/2023 émie par le président de 1ère instance de Monastir.

Les charges : Privilège Agence Foncière Agricole

Date et lieu de la vente : Il sera procédé à la vente aux enchères publiques le mercredi 10/5/2023 à partir de 9 H du matin devant la chambre des saisies immobilières du tribunal de 1ère de Monastir.

La visite de l'immeuble se fera chaque jour aux heures administratives.

Pour plus de renseignement s'adresser à l'étude Maître Yassine Hassine avocat poursuivant à son adresse sise à la rue Mohamed Shim Beb Elkram Monastir ou prendre communication du cahier de charges au greffe du tribunal de 1ère instance de Monastir.

Remarque : Ne pouvant participer à l'adjudication que les personnes qui auront consignées le tiers de la mise à prix Les copropriétaires associés son exonéré du montant de la consigne et ce conformément au dernier alinéa de l'article 425 de cpcc.

2023S00411VEPA1

Vente aux enchères publiques d'un Immeuble

Suite à une saisie immobilière

(Après réduction du prix de 40%)

Cabinet Maître Jamoussi Mohamed Safiène

Avocat

44, Avenue Habib Bourguiba 3000 Sfax

Tél : 74.220.096

Fax : 74.201.001

Le poursuivant : L'Arab Tunisian Bank, société anonyme représentée par son directeur général inscrite au registre de commerce auprès du Tribunal de 1ère Instance de Tunis sous le n°B167001997 dont le siège social est situé à 9 Rue Hédi Nouira Tunis, demeurant à l'Avenue d'Algérie Sfax, son domicile à l'étude de son Avocat Maître Mohamed Sofiène Jamoussi, 44 Avenue Habib Bourguiba Immeuble Athos Sfax 3000.

Le saisi : 1) Mr Amir Ben Slaheddine Ghariani (débiteur) ouvrier dans une société, titulaire de la CIN 08875659, y demeurant à la Route de Mahdia Km4 Merkez Kaaniche Sfax.

2) Mr Slaheddine Ben Sadak Ghariani (caution hypothécaire) ouvrier dans une société, titulaire de la CIN 01204233, y demeurant à la Route de Mahdia Km4 Merkez Kaaniche Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Mohamed Sofiène Jamoussi, Avocat, 44 Avenue Habib Bourguiba Sfax 3000.

Immeuble saisi et mis en vente : Suite d'une saisie Immobilière faite par Maître Anouar Saadaoui Huissier Notaire sous le n°8931 le 19/12/2022 sur la totalité de la propriété sise à la Route de Saltnia Km3 Rue Ras Jabal Délégation Sfax Ville - Gouvernorat de Sfax représentée par une parcelle du terrain clôturée de tous ses cotés par des murs d'une superficie est de 430 m², façade nord de l'avenue Ras Jabal d'où son entrée principale de deux portes l'une à deux -battants et l'autre petite porte y se trouve une porte nord et porte sud où existe une construction de deux étages et au coin nord ouest se trouve une construction secondaire détaillée comme suit :

La construction d'une superficie est de 366 m² qui contient deux étages : Rdc et étage équipés d'eau et électricité.

* Rdc d'une superficie est de 183 m² qui contient un appartement nord et un appartement sud.

- L'appartement nord son entrée est qui contient salle de réception, 2 chambres, salle de bain, wc et cuisine équipées par un placard mural et des éléments.

- L'appartement sud son entrée sud qui contient salle de réception, hall ou se trouve un placard mural, 2 chambres, salle de bain et cuisine équipée par un placard mural et des éléments.

* L'étage d'une superficie est de 183 m² d'ou en arrivant par des escaliers non couverts liés à coté est de la propriété qui contient un appartement nord et un appartement sud.

- L'appartement nord son entrée est qui contient salle de réception, couloir, 3 chambres, salle de bain et cuisine équipées par un placard mural et des éléments.

- L'appartement sud son entrée est qui contient salle de réception, couloir, séjour, chambre, salle de bain et cuisine équipées par un placard mural et des éléments

* La construction secondaire : d'une superficie est de 29 m² environ se trouve au coin nord ouest de la propriété son entrée est.

Les limites de cette propriété : du Sud entrée de l'est Rue Ras Jabal, de l'ouest Taher Ghariani et du nord Maaloul.

Mise à prix : est fixée à deux cent soixante et un mille Dinars (261.000.000D) terre et construction après réduction du prix de 40 % auxquels s'ajoutent les frais fixés par le tribunal à 4.082.084Dinars outre les frais qui seront fixés le jour de l'audience.

Date et lieu de l'adjudication : Aura lieu le lundi le 8 Mai 2023 à partir de 9h du matin et suivant à la salle des criées du Tribunal de première instance de Sfax 1, sise à la Rue Abou Kacem Echhebi Sfax.

Visite de l'immeuble : La visite est possible tous les jours de la semaine, suivant l'horaire administratif.

Tout qui veut participer aux enchères, doit consigner le 1/3 du montant de la mise à prix qui est de 87.000.000 Dinars par l'intermédiaire d'un avocat et pour les étrangers doivent être munis de l'autorisation de Mr. le gouverneur compétent.

Et pour de plus amples informations contacter l'étude de l'avocat poursuivant ou le greffe du tribunal de première instance de Sfax 1 où est déposé le cahier des charges.

Tout celui qui veut participer aux enchères, doit consigner le 1/3 du montant de la mise à prix qui est de 87.000.000 Dinars par l'intermédiaire d'un avocat et pour les étrangers doivent être munis de l'autorisation de Mr. le gouverneur compétent.

Et pour de plus amples informations contacter l'étude de l'avocat poursuivant ou le greffe du tribunal de première instance de Sfax 1 où est déposé le cahier des charges.

2023X00491VEPA1

Vente aux enchères publiques d'un immeuble

Suite à une saisie immobilière

Cabinet Maître Jamoussi Mohamed Sofiène

Avocat

44, Avenue Habib Bourguiba 3000 Sfax

Tél : 74.220.096

Fax : 74.201.001

Le poursuivant : L'Arab Tunisian Bank, société anonyme représentée

par son directeur général, inscrite au registre de commerce auprès du Tribunal de 1ère Instance de Tunis sous le n°B167001997 dont le siège social est situé à 9 Rue Hédi Nouira Tunis, demeurant Habib Bourguiba Sfax, son domicile à l'étude de son Avocat Maître Mohamed Sofiène Jamoussi, 44 Avenue Habib Bourguiba Immeuble Athos Sfax 3000.

Le saisi : 1) Sté du Sud de commerce et de Distribution SO.SU.COD-société à responsabilité limitée, représentée par son gérant Younes Ben Ayyed, inscrite au registre de commerce du Tribunal de 1ère Instance de Sfax sous le N°B0810842005, matricule fiscal N°0908703V dont le siège social est situé à Sfax Route de l'aéroport Km 0.5 Sfax (débitrice) 2) Abdallah Ben Mohamed Othman Jammeli (caution solidaire hypothécaire) ouvrier dans une société titulaire de la CIN 05960631 y demeurant à la Route de l'aéroport Km 0.5 Immeuble Monia Sfax.

3) Khaled Ben Mohamed Ben Othman Jammeli (caution solidaire hypothécaire) titulaire de la CIN 06003375 y demeurant à Kasserine Foussana el balda.

Avocat poursuivant : Maître Mohamed Sofiène Jamoussi, Avocat, 44 Avenue Habib Bourguiba Sfax 3000.

Immeuble saisi et mis en vente : Suite d'un Commandement valant saisie immobilière fait par l'huissier Mimoun Moalla sous le N°86100 le 01/2/2023 et Suite d'un Commandement valant saisie immobilière fait par l'huissier Touzeur Guermazi sous le n°20731 le 16/1/2023 et inscrits au titre Foncier n°70435 nommé *Abderrahmen* le 7/2/2023 vol 2023/02 sous n°359 sur la totalité de la propriété représentée par une parcelle du terrain réservée à l'habitation sise à Maou Machyaket Merkez Damak sud wedi Aguereb Sfax exactement à la route de Sokra Kml.800 de Sfax ville à droite vers la route indiquée devant le complexe d'habitation et commercial *El Mechtel* à travers une entrée non pavée nommée *Zanket Chaker* enregistrée à la conservation au titre Foncier n°70435 Sfax nommé *Abderrahmen* déposé à Sfax le 2/10/2004 vol 2004/24 sous n°195 de superficie est de 910 m² la partition 910 parts également entre les deux saisis le deuxième et le troisième et chaqu'un possède 455 parts.

A cette parcelle du terrain existe une construction représentée par un local d'habitation se compose de rez-de-chaussée et des suites et ce local contient une allée non couverte sol cimenté et véranda sud ouest et en face se trouve un jardin sous forme de bassin, hall, 2 séjours, cuisine bien équipée, couloir, coin sanitaire équipé représenté par une toilette équipée et 3 couloirs et espace sanitaire représenté par une douche et toilette équipés, 3 chambres, salle de bain équipée. La superficie couverte de ce local est de 229.50 m².

Au coin nord -est de la parcelle du terrain se trouve un espace à l'entrée s'agit d'un parking pour la voiture et en face du coté nord se trouve une petite cuisine *kotchina* équipée et en face du même coté se trouve une porte qui mène à un séchoir non couvert qui suit du coté ouest un coin sanitaire qui s'agit d'une douche et toilette de superficie couverte est de 56.45 m².

Au coin nord-ouest de la toute construction se trouve des escaliers qui mènent à la terrasse de la toute propriété et se trouve aussi un puit où existe en haut un moteur électrique.

Les limites de cette parcelle du terrain : du coté est, ouest et nord propriété d'autrui, du sud zanket Chaker d'où son entrée.

Les hypothèques qui grèvent l'immeuble :

- Hypothèque d'un montant 50.000.000D sur toute la propriété inscrite le 22/2/2018 (vol 2018/2 n°675) au profit ATB.

- Hypothèque d'un montant 80.000.000 D sur toute la propriété inscrite le 26/12/2018 (vol 2018/02 N°3991) au profit ATB.

Ces deux hypothèques indiqués sont augmentés de la somme 130.000.000D à 200.000.000D le 29/3/2019 Vol 2019/02 sous n°914 puis à 330.000.000D le 6/11/2020 Vol 2020/2 sous n°2772

- Commandement valant saisie immobilière au profit du saisissant inscrit le 7/2/2023 (vol 2023/02 sous N°359)

Mise à prix : est fixé à cinq cent vingt sept milles Dinars (527.000.000D) terre et construction outre les frais qui seront fixés le jour de l'audience.

Date et lieu de l'adjudication : aura lieu le mercredi le 10 mai 2023 à partir de 9h du matin et suivant à la salle des criées du Tribunal de première instance de Sfax2, sise à la Zone 3, 4 Rue Ahmed Aloulou prés de CNSS Sfax.

Visite de l'immeuble : La visite est possible tous les jours de la semaine, suivant l'horaire administratif.

Tout celui qui veut participer aux enchères, doit consigner le 1/3 du montant de la mise à prix est de 175.666.666D par l'intermédiaire d'un avocat et pour les étrangers doivent être munis de l'autorisation de Mr. le gouverneur compétent.

Et pour de plus amples informations contacter l'étude de l'avocat poursuivant ou le greffe du tribunal de première instance de Sfax2 où est déposé le cahier des charges.

2023X00492VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Tarek Lahmaier

Avocat près la cour d'appel

106 Bis Rue de Palestine 1002 Tunis

Tél : 71.801.300

Fax : 71.783.701

Matricule fiscal : 1409999/G/A/P

Poursuivant : Tunisian Saudi Bank «TSB» Ex. Stusid Bank, Société anonyme représentée par son Directeur Général, ayant son siège social 32, rue Hédi Karray Tunis M.F 013026 E/P/M/000.

Partie saisie : La société EL BEZ FRERES, SARL (société en liquidation) immatriculée au registre national des entreprises sous l'identifiant unique numéro 0433408C, représentée par son liquidateur Mr Akram Chriti domicilié au 12 rue Ibn EL Jazzar app 03, Lafayette, Tunis.

Avocat poursuivant : Maître Tarek Lahmaier avocat près la cour d'appel 106 bis rue de Palestine 1002 Tunis.

Désignation du bien à vendre : les parts indivises (47,813 Parts) soit 109,013 m² du TF numéro 110930 Tunis dénommé «Yvette Edmond»

d'une superficie totale de 228 m² répartie en 100 parts sis au 21 rue Ali Dargouth Tunis consistant en un local commercial avec mezzanine en construction légère, le toit en férate, salle d'eau.

Mise à prix : (430.000,000 D.T) outre les frais de poursuite.

Date et lieu de la vente : Mardi (9 mai 2023) devant la chambre des criées du tribunal de première Instance de Tunis à partir de 9H du matin.

La visite des lieux : Toute la journée sur les lieux et pour de plus amples renseignements s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant ou prendre connaissance du cahier des charges déposé au greffe du tribunal.

Observation : Toute personne voulant participer aux enchères et par la voie d'un avocat, doit consigner le 1/3 de la mise à prix ou bien présenter un chèque certifié ou une caution bancaire irrévocable; les étrangers doivent être munis d'une autorisation préalable exigée par la loi.

2023400881VEPA1

Vente aux enchères publiques

Maître Marouani Sami

Avocat à la cour de cassation

13 Bis Avenue de la République Béja

Tél : (+216) 78 442 326

Fax : (+216) 78 442 326

marouani.sami@gmail.com

M.F : 1209954/E

Le saisissant : La Société Générale De Pneu ; SARL, Titulaire de l'identifiant unique n°0019802/Y, son siège social est à l'avenue Tahar El Haddad, Béja.

Le saisi : 1/ Hassan Ben Salem Ghzaiel, commerçant, Titulaire de l'identifiant unique n°0668137/Z, demeurant au n°05 rue Sidi Salem Chebba Mahdia.

2/ Abd Razzek Ben Hadj Hassin Ben Mohamed Iben Chbili, retraité, non inscrit au R.N.E, Demeurant à la route Haniette Al Itha.

L'avocat saisissant : Marouani Sami 13 Bis 2ème étage avenue de la République Béja sud Béja 9000.

La désignation de l'immeuble saisi : La totalité de l'immeuble objet du titre foncier n°2277 Mehdia surnommé «Hasni», d'une superficie totale de 42 are et 69 centiares, située à Chebba Gouvernorat Mahdia et constitué d'une seule parcelle n°1, ses limites sont :

- Nord : rue et l'immeuble des héritiers ben Massoud.

- Sud : rue goudronnée dérivée de boulevard la Libye.

- Est : l'immeuble des héritiers Mansour Ambiya.

- Ouest : l'immeuble des héritiers ben Massoud et l'immeuble de Abd Laziz Ben Hssine.

La mise à prix : Quatre cents quatre vingt milles deux cent soixante deux dinars et 500 Millimes (480.262,500 Dinars).

La date et le lieu de l'adjudication : le lundi 8/5/2023 à 9 h au tribunal de première instance de Mahdia sis à la rue Taieb Mhiri Mahdia 5100.

Les conditions dans lesquelles l'immeuble peut être visité : tous les jours du 08:00 à 18h.

N.B : la consultation du cahier des charges peut se faire tous les jours (horaires de travail) au greffe du tribunal de première instance de Mahdia et à l'étude de l'avocat saisissant.

2023400887VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Etude Maître Younes Hached

Avocat auprès de la cour de cassation

38 Avenue Mouaouia Ibn Abi Sofiane, 2ème Etage, Menzah 8, Ariana

Tél : 71.709.778 - 71.709.776

Fax : 71.709.742

MF : 509782P/A/P/000

Partie poursuivante : L'Union International de Banques, représentée par son Directeur Général société Anonyme, identifiant unique n°0002708Q ayant son domicile élu au siège social de la société internationale de recouvrement des créances (IRC) sis à Ariana, 19 rue Mustapha Abdessalem Menzah 5, domiciliée au cabinet de son avocat Maître Younes Hached, sis au 38 Avenue Mouaouia Ibn Abi Sofiane, 2ème Etage, Menzah 8, Ariana.

Avocat poursuivant : Maître Younes Hached sis au 38 Avenue Mouaouia Ibn Abi Sofiane, 2ème Etage, Menzah 8, Ariana.

La partie saisie : 1- Sté PARA-PHY, Sarl; identifiant unique n°0505870W, son siège social est situé au 37 rue Mouaouia Ibn Abi Sofiane, Menzah 5, Ariana.

L'immeuble saisi : les parts indivises soient 570 parts/24000 parts dans le TF n°57509 Tunis dénommé «Nozha 775» sis à Sidi Daoued la Marsa Tunis faisant le coin de l'avenue de la Liberté et la rue de Brésil. Les parts indivises consistent en un immeuble composé d'un rez-de-chaussée et deux étages avec l'enseigne MEUBLATEX. Le rez-de-chaussée se compose d'une entrée principale et d'une grande salle avec un WC avec un revêtement en tapis et carrelages. Le premier est en mauvais état avec un revêtement en tapis. Le deuxième étage est en état moyen avec un revêtement en tapis et 02 WC.

Les charges :

- Hypothèque volontaire à hauteur de 650.000,000 dt inscrite le 7/10/2013 au profit de l'UIB

- Hypothèque volontaire à hauteur de 910.000,000 dt inscrite le 01/4/2014 au profit de l'UIB

- Commandement valant saisie immobilière inscrit le 20/02/2023 au profit du saisissant.

Mise à prix :

La mise à prix est fixée à : 1.489.321,500 dt

Date et lieu de la vente : La vente aura lieu le mardi 9/5/2023 à 9H et suivant à la chambre des criées au tribunal de première instance de Tunis.

- La participation aux enchères ne peut se faire que par le biais d'un avocat et sur consignation du tiers du montant de la mise à prix et pour les étrangers il faut obtenir l'autorisation préalable du gouverneur.

- La visite de l'immeuble peut se faire durant la semaine.

- Pour de plus amples renseignements contacter l'avocat poursuivant ou le tribunal de première instance de Tunis.

2023400894VEPA1

Vente aux enchères

Les partenaires demandeurs : les Héritiers de Abdelmejid Mhamdi : 1/ Eleyedi ben Ali Mhamdi son métier travailleur résidant à Sidi Maklouf Médenine, 2/ Slima bent Mesoud Mhemdie son métier les affaires intérieures résidant à Sidi Maklouf Médenine.

Les partenaires défendeurs : Esma Ben Selem son métier Etudiante résidant à l'avenue Mhamed Ali Dar Cheben Elfehri Nabeul.

L'avocat chargé de suivie de procédures : Maître Bechir Elmontassear dont son bureau sis à la rue 2 mai appartement Ellemloumi deuxième étage bureau n°1.

Propriété objet de vente : la totalité de la propriété située à Temlel Arkou Midoun Djerba gouvernorat de Médenine consiste d'une parcelle de terre de superficie de (1130 m²) y compris un bâtiment de rez-de-chaussée non couvert de superficie de (90 m²) limitée de Elkeble d'un coté Mohamed Boukra et d'un deuxième coté voie privé suivie de la propriété de Farhat ben Youssef et de l'Est propriété de Elyezid Esseadeni et de Eljouf route principale et de l'Ouest propriété de Boukra, le parcelle de terre comprend une habitation, moderne type de villa qui se compose d'une terrasse et un salon et une cuisine et une salle de bain et deux chambres dont les travaux ont atteint le stade de la construction des murs et les divisions en brique non couvert de superficie de (90 m²).

Mise à prix : Soixante huit mille huit cent cinquante dinars (68 850 dt 000).

Date et lieu de l'adjudication : salle des ventes immobilières au tribunal de la première instance de Médenine lundi matin le huit mai deux mille vingt trois (8/5/2023) à partir de neuf heures du matin et suit.

Conditions de visite de l'immeuble : pour plus d'information contacter le service civil de tribunal de première instance de Médenine et le bureau de l'avocat chargé de suivi maître Bechir Elmontassear dont son bureau sis à la rue 2 mai appartement Ellemloumi deuxième étage bureau n°1 lieu ou le cahier des charges a été déposé de plus vous pouvez visiter l'immeuble chaque jour dans les heures de travail administratif.

2023400898VEPA1

Avis aux créanciers

Remplacement du syndic de faillite

Société Molka de Commerce S.A.R.L

Siège social : Avenue Sassi Rejeb - 5100 Mahdia

I.U : 0779369F

En vertu d'une décision rendue par la chambre commerciale du tribunal de première instance de Mahdia en date du 21 mars 2023 dossier de faillite n°30, il a été déclaré le remplacement du syndic de faillite Mr. Salem Boujnah par Mr. Ismail SBAI ayant le siège au cabinet n°10 immeuble EL Baraka avenue Tahar Sfar - Sousse 4000.

2023S00422VEPA2

Remplacement du syndic de faillite

Société de Climatisation Alfatimyne pour les travaux de climatisation et chauffage central

Siège social : Avenue Habib Bourguiba - 5100 Mahdia

I.U : 1031538K

En vertu d'une décision rendue par la chambre commerciale du tribunal de première instance de Mahdia en date du 21 mars 2023 dossier de faillite n°35, il a été déclaré le remplacement du syndic de faillite Mr. Salem BOUJNAH par Mr. Ismail SBAI ayant le siège au cabinet n°10 immeuble El Baraka avenue Tahar Sfar - Sousse 4000.

2023S00423VEPA2

Ouverture d'un ordre aux fins de Distribution des Deniers

Tribunal de Première Instance Mahdia

Le juge chargé du règlement des ordres et des distributions des deniers

Affaire numéro 94

Suite à la décision de Monsieur le Juge Chargé de la distribution des deniers et de l'ordre des créanciers au Tribunal de Première Instance de Mahdia, en date du 13/3/2023, affaire n°94, il a été ordonné l'ouverture de la procédure d'ordre aux fins de distribution provenant du jugement d'adjudication n°1836 en date du 9/9/2020.

Suite à la requête d'ordre présentée par Maître Imad Eddine Chebaane au nom de son mandant. La Banque de Tunisie, élisant domicile à son étude sise à la rue Mikhaïl Naimy Hammam Sousse à l'encontre de Monsieur, Ajmi BELAABED demeurant place du Souk El Jem Mahdia.

Après consignation du produit de vente selon reçu n°M041879 en date du 4/11/2020 d'un montant de 59.606,620 D.

Nous Juge Chargé de la distribution des deniers et de l'ordre des créanciers, ordonnant la publication du présent au J.O.R.T.

Tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit à peine de forclusion présenter une demande de collocation et produire ses titres de créance au Greffe du Tribunal et les privilèges de la créance, par l'intermédiaire d'un Avocat dont il a élu domicile à son étude.

Cet avis a été dressé en application des dispositions des articles 466-468 et 476 du code de procédure civile et commerciale.

2023S00425VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Assemblée générale ordinaire

Société Farrah et Compagnie (SOFACO)

Société anonyme

Au capital 3.005.660 DT

Siège social : Henchir Bou Teffeha Lot n°11 - Zone Industrielle 9000 Béja

Identifiant unique au Registre National des Entreprises : N°1626831S

Mesdames et messieurs les actionnaires de la société Farrah et

compagnie SOFACO sont invités à l'assemblée générale ordinaire qui se déroulera le 5-5-2023 au siège social de la société situé à la zone industrielle de Béja Henchir Bou Teffeha, et ce pour traiter de l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration à l'Assemblée Générale Relatif à l'exercice 2022.

2. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes se rapportant à l'exercice 2022.

3. Examen et approbation des états financiers clos le 31/12/2022

4. Approbation des conventions rentrant dans le cadre de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales.

5. Affectation du résultat de l'exercice 2022

6. Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2022

7. Fixation du montant des Jetons de présence au titre de l'exercice 2022

8. Pouvoir pour accomplir les formalités de publicité légales.

Les actionnaires vont délibérer sur l'ordre du jour selon les règles du code des sociétés commerciales et celles des statuts.

Une copie a été déposée auprès du Registre National des Entreprises à Béja le 10 Avril 2023 sous le numéro 2023F17521135.

2023T00377SANB3

SOCIETE TUNISIENNE DE RECOUVREMENT DES CREANCES

Filiale STB

Société anonyme

Au capital de 39.661.900 dinars

Siège social : 52, Avenue Habib Bourguiba 2ème étage Immeuble STB AFRICA, 1001 Tunis

R.N.E : 0719413J

M.F : 000/M/A/719413J

CNSS : 00210438-45

Messieurs les actionnaires de la société Tunisienne de Recouvrement des Créances sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le jeudi 4 mai 2023 à 10 H 30 au siège de la STB Rue Hédi Nouira Tunis afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport général du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2022.

2. Approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2022.

3. Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes et approbation des conventions qui y sont mentionnées.

4. Affectation des résultats de l'exercice 2022.

5. Quitus aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2022.

6. Fixation du montant des jetons de présence.

7. Renouvellement du mandat d'administrateurs.

8. Pouvoirs pour accomplissement des formalités.

2023T00381SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE INOPLAST FINANCIERE HOLDING

Société anonyme

Au capital de 30 544 000 Dinars

Siège social : 70, Avenue Mohamed V - Tunis

Identifiant unique (RNE) : 1378567 M

Messieurs les actionnaires de la Société INOPLAST FINANCIERE HOLDING SA sont invités à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le lundi 8 mai 2023 à 10 heures au siège social de la société situé au 70, avenue Mohamed V, Tunis et ce à l'effet de délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour suivant :

1- Désignation d'un nouveau commissaire aux comptes en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire;

2- Questions diverses,

Tous les documents relatifs à la dite assemblée générale sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social ci-haut mentionné.

2023R00868SANB3

Troisième convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SOCIETE COMMERCIALE IMPORT EXPORT DU CAP BON ELKARAMA

Société anonyme

Au capital de 203.295 DT

Siège social : 65, Avenue Bir Challouf, 8000, Nabeul - Tunisie

Matricule fiscal : 0004900 X/P/M

Les actionnaires de la société SOCIETE COMMERCIALE IMPORT EXPORT DU CAP BON ELKARAMA sont convoqués une troisième fois à une Assemblée Générale Extraordinaire le 9 mai 2023 à 10 heures au siège social de la société sis au 65, Avenue Bir Challouf, 8000, Nabeul - Tunisie, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification du mode et délais de convocation;

2. Continuité d'exploitation;

3. Lecture et approbation d'un plan définitif pour l'assainissement de la situation financière de la société;

4. Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration de la société relatif à la restructuration du capital social de la société;

5. Lecture et approbation du rapport du commissaire aux comptes de la société relatif à la restructuration du capital social de la société;

6. Réduction de capital pour résorption des pertes;

7. Augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription par conversion de créances certaines, liquides, échues et exigibles et en numéraire;

8. Modification corrélative des statuts;

9. Délégation au conseil d'administration de la société pour la finalisation du plan de restructuration; et

10. Pouvoirs pour formalités.

2023R00876SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société NEW WORLD CLINIC

SA au capital de 6 600 000 Dinars

Siège social : 74 Avenue Hédi Nouira, App 2G6 Ennasr 2 Ariana

IU : 1418002B

Les actionnaires de la société NEW WORLD CLINIC sont invités à assister à l'assemblée générale

ordinaire qui se tiendra au siège de la société sis aux Jardins d'El Menzeh 2- Lotissement Diar El Hana Lot n°10, le mercredi 10 mai 2023 à 14h à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du rapport d'activité relatif à l'exercice 2021.

2. Lecture du rapport général du commissaire aux comptes et approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2021.

3. Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes et approbation des conventions règlementées relatives à l'exercice 2021.

4. Affectation du résultat de l'exercice 2021.

5. Quitus aux administrateurs au titre de leur gestion de l'exercice 2021.

6. Pouvoirs pour formalités

En cas d'empêchement, vous pouvez vous faire représenter par une personne de votre choix, munie d'un pouvoir spécial à cet effet.

2023R00879SANB3

Convocation

SOCIETE TUNISIENNE DES PRODUITS CERAMIQUES DE NABEUL «STPCN SA»

Capital social : 540 000 dt

Mtl Fiscal : 009956 L/A/M000

N° Affiliation C.N.S.S : 3117336

Siège social : Avenue Larbi Zarouk 8000 Nabeul

Tous les actionnaires de la SOCIETE TUNISIENNE DES PRODUITS CERAMIQUES DE NABEUL «STPCN SA» sont convoqués à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le 13/5/2023 à 10h au siège de la société pour ce prononcer sur l'ordre du jour suivant :

- Renouvellement du mandat des administrateurs

- Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes.

2023R00880SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE WYDLER CONFECTION S.A

Société anonyme

Au capital social de 109 000 DT

Siège social : Zone Industrielle - Zaghouan

RC : B06145692009

Mat. Fiscal : 1116881Q/A/M/000

Messieurs les actionnaires;

Par la présente, vous êtes convoqués à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires le mercredi 3 mai 2023 à 10h30 du matin au siège social de la société sise à la zone industrielle de Zaghouan, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

L'ordre du jour :

1- PV de la dernière assemblée du 9/02/2023 ne sera pas lu. Il est joint à la présente.

2- Lecture et approbation du rapport d'activité présenté par le directeur général et le président du conseil d'administration de l'exercice 2022.

3- Présentation des comptes et des états financiers de l'exercice 2022.

4- Rapport de commissaires aux comptes de l'exercice 2022.

5- Approbation des comptes de l'exercice 2022 et décharges au conseil d'administration.

6- Affectation de résultat de l'exercice 2022.

7- Nouvelle forme juridique de la société.

a- Nomination du Gérant et cogérant.

b- Cahier des charges du gérant et cogérant.

8- Questions diverses.

9- Messieurs les actionnaires qui souhaitent obtenir de plus amples précisions sur les comptes du bilan et les états financiers 2022 ou qui désirent consulter les livres comptables son priés de contacter la direction aux heures de travail de la société et a leur siège social sise à la zone industrielle Zaghouan 1100.

Dans l'attente de vous joindre, nous vous présentons Messieurs, nos Salutations distinguées.

2023R00884SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

INDUSTRIES ALIMENTAIRES DE TUNISIE

Société anonyme

Au capital de 29 800 000 Dinars

Siège social : Route de Khélidia, Naassen

Identifiant Unique : 610325P

Messieurs les actionnaires de la société INDUSTRIES ALIMENTAIRES DE TUNISIE, sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu au siège social, Route de Khélidia Naassen, le 8 mai 2023 à 9 heures à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du conseil d'administration au titre de l'exercice 2022,

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2022 et des conventions règlementées,

- Approbation s'il y a lieu, des états financiers arrêtés au 31/12/2022,

- Quitus aux administrateurs,

- Affectation du résultat de l'exercice 2022,

- Pouvoirs en vue des formalités.

2023R00886SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

SOCIETE SECURAS

SA au capital de 550.000DT

Siège social : 19 Rue de l'Artisanat Charguia 2

MF : 12069M/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la société SECURAS sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 5 mai 2023 à 10 heures du matin au siège de la société à l'effet de délibérer l'ordre du jour suivant :

1) Lecture des rapports d'activité de l'exercice 2022.

2) Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes pour le même exercice.

3) Approbation des états financiers de l'exercice 2022.

4) Affectation du résultat de l'exercice 2022.

5) Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice de l'an 2022.

6) Questions diverses.

2023R00888SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE INSSIPE

SA au capital de 50.000 DT

Siège social : 19, Rue de l'Artisanat Charguia 2

MF : 382737J/A/M/000

RC : B142771999

Messieurs les actionnaires de la société INSSIPE sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 5 mai 2023 à 11 heures du matin au siége de la société à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture des rapports d'activité de l'exercice 2022.

2- Lecture du rapport général et spécial du commissaire aux comptes pour le même exercice

3- Approbation des états financiers de l'exercice 2022

4- Affectation du résultat de l'exercice 2022

5- Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice de l'an 2022

6- Questions diverses.

2023R00889SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Comptoir National du Plastique

S.A au capital de 3 250 000 DT Route de Tunis km 6,5 - 4022 Akouda

Identifiant unique : 0004545Y

Messieurs les Actionnaires de la société Comptoir National du Plastique sont invités à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le lundi 8 mai 2023 à 10H au siège de la Société à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture du rapport du Conseil d'Administration de l'exercice 2022 ;

2) Lecture du rapport général et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur l'exercice 2022 ;

3) Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers de l'exercice 2022 ;

4) Approbation des opérations et conventions réglementées prévues par les articles 200 et suivants et 475 du code des Société commerciales;

5) Quitus aux Administrateurs;

6) Affectation des résultats de l'exercice 2022;

7) Pouvoirs pour formalités.

2023S00436SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Comptoir National du Plastique Distribution

S.A au capital de 100 000DT

Route de Tunis km 6,5 - 4022 Akouda

Identifiant unique : 0891034R

Messieurs les Actionnaires de la société Comptoir National du Plastique Distribution sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le lundi 8 mai 2023 à 9h au siège de la Société à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture du rapport du Conseil d'Administration de l'exercice 2022;

2) Lecture du rapport général et du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur l'exercice 2022 ;

3) Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers de l'exercice 2022 ;

4) Approbation des opérations et conventions réglementées prévues par les articles 200 et suivants et 475 du code des Société commerciales ;

5) Quitus aux Administrateurs;

6) Affectation des résultats de l'exercice 2022;

7) Pouvoirs pour formalités.

2023S00437SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

L'Immobilière du Comptoir National du Plastique

S.A au capital de 1 000 000 DT

Siège social : Route de Tunis km 6,5 - 4022 Akouda

Identifiant unique : 0737897W

Messieurs les Actionnaires de la société l'Immobilière Comptoir National du Plastique sont invités à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le lundi 8 mai 2023 à 9H30 au siège de la Société à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture du rapport du Conseil d'Administration de l'exercice 2022 ;

2) Lecture du rapport général et du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur l'exercice 2022 ;

3) Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers de l'exercice 2022 ;

4) Approbation des opérations et conventions réglementées prévues par les articles 200 et suivants et 475 du code des Société commerciales;

5) Quitus aux Administrateurs;

6) Affectation des résultats de l'exercice 2022;

7) Pouvoirs pour formalités.

2023S00438SANB3

Convocation

Société RGI TUNISIE

Société anonyme

Au capital de 400 000 dinars

Siège social : Numéro 2 rue du Lac d'Annecy Immeuble Karray, 4ème Etage les Berges du Lac la Marsa Tunis

MF : 1259849/G/A/M/000

Messieurs les, actionnaires de la Société RGI Tunisie société anonyme, au capital de 400 000 dinars tunisiens, sont invités à assister à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le vendredi 12 mai 2023 à 10h, à Résidence «SANA BUSINESS CENTER» Pavillon B, 2ème Etage - Boulevard Beji caied Essebsi centre urbain nord 1082, sur convocation du Conseil d'Administration à l'effet d'examiner les points de l'ordre du jour suivant :

1. Ratification du mode et des délais de convocation.

2. Réduction de capital.

3. Augmentation du capital.

4. Modification corrélative des statuts sous condition suspensive.

5. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

2023400885SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

DE LA SOCIETE TUNISIE INFORMATIQUE SERVICES

S.A au capital de 250.000 Dinars

6, Place Med Kurd Ali 1005 El Omrane

MF : 341498MAM

Messieurs les actionnaires de la société Tunisie Informatique Services sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Mercredi 3 Mai 2023 à 10 heures 30 minutes au siège de la Banque Nationale Agricole Rue Hédi Nouira pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration sur l'activité de la société durant l'année 2022.

2) Lecture du rapport général du commissaire aux comptes sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

3) Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes et approbation des conventions et engagements visés par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

4) Examen et approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et des conventions réglementées.

5) Affectations du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

6) Quitus aux administrateurs de leur gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.

7) Fixation des jetons de présence à servir aux administrateurs au titre de l'exercice 2022.

8) Renouvellement du mandat des administrateurs

9) Pouvoir pour formalités.

2023400889SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

De la société TUNISIE INFORMATIQUE SERVICES

S.A au capital de 250.000 Dinars

6, Place Med Kurd Ali 1005 El Omrane

MF : 341498MAM

Messieurs les actionnaires de la société Tunisie Informatique Services sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le mercredi 3 mai 2023 à 11 heures 30 minutes au siège de la Banque Nationale Agricole, Rue Hédi Nouira pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Se prononcer sur la continuité de l'activité de la société (article 388 CSC)

2) Lecture du rapport du CA relatif à l'extension de l'objet social

3) Lecture du rapport du CA relatif à l'augmentation de capital en numéraire

4) Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes relatif à l'augmentation du capital social

5) Augmentation de capital social d'un montant de 500.000 D pour le porter de 250.000 D à 750.000 D.

6) Modification de l'article 3 et 6 des statuts de la société.

7) Pouvoir pour formalités.

2023400890SANB3

Convocation

Nom de la société : BRIDGES SA

Adresse : 3-2 Résidence Ennozha Japon, Montplaisir 1002

Capital : 700.000 DT

Matricule fiscal : 1698171A/A/M/000

Le conseil d'administration décide de convoquer l'Assemblée Générale Ordinaire pour le 27 Avril 2023 à 10h au siège social de la société BRIDGES, Identifiant unique : 1698171A, sis au App B3-2, résidence Ennozha, Avenue du Japon Montplaisir - Tunis, et décide de fixer l'ordre du jour comme suit :

1. Lecture et discussion du rapport du conseil d'administration destiné à l'Assemblée Générale Ordinaire relative à l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;

2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;

3. Approbation du rapport de gestion établi par le conseil d'administration relatif à l'exercice arrêté au 31 décembre 2022 ;

4. Approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;

5. Approbation des conventions réglementées;

6. Quitus aux administrateurs;

7. Affectation du résultat relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;

8. Fixation des jetons de présence pour les administrateurs;

9. Renouvellement des mandats d'administrateurs

10. Convocation d'un Conseil d'administration en vue du renouvellement du mandat du directeur général

11. Pouvoirs pour formalités.

2023400893SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire annuelle

Microcred SA

Société anonyme

Au capital de 12.000.000 Dinars

Siège social : 65, Avenue Alain Savary, 1002, Tunis

Identifiant Unique : 1314598 V

Les actionnaires de la société Microcred SA sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui se tiendra vendredi 19 mai 2023 à 10 heures au siège social de la société à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion établi par le Conseil d'administration au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022;

- Lecture du rapport général et du rapport spécial des commissaires aux comptes au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022;

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et quitus aux membres du Conseil d'Administration et à la Directrice Générale;

- Affectation du résultat dudit exercice;

- Renouvellement du mandat du représentant permanent de la Société Agricole El Hadayek, Mme Hajer Mejri ;

- Fixation des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'administration et aux membres des deux comités réglementés;

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

2023400895SANB3

Convocation à l'AGE

Société inter Maghreb Meuble établissement Basly

S.A au capital de 1 843 000 Dinars

Zone industrielle Jendouba

IU : 0019229Q

Messieurs les actionnaires de la société Inter Maghreb Meubles sont invités pour assister à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se déroulera le jeudi 27 Avril 2023 à partir de 9 heures au Tribunal Première Instance de Jendouba à l'effet de délibérer sur l'ordre de jour suivant :

1- Annulation des résolutions de l'AGE du 6 avril 2023

2- Approbation des états financiers 2020, 2021 et 2022

3- Approbation des rapports de gestion 2020, 2021 et 2022

4- Affectation des résultats

5- Approbation des conventions réglementées

6- Approbation du Plan de sauvetage

7- Délégation et pouvoir du Plan de sauvetage

8- Décision de réduction de capital.

Tous les documents sont à la disposition des actionnaires au bureau de l'administrateur Monsieur Akram CHRITI 12 rue Ibn Jazar Tunis.

2023400896SANB3

Convocation à une deuxième assemblée générale extraordinaire en date du 26 avril 2023

LA SOCIETE AUDIO-VISUAL INTERNATIONAL PRODUCTIONS TUNISIE

Société anonyme

Au capital de 3.000.000 Dinars

Immatriculée au registre de commerce auprès du Tribunal de Première Instance de l'Ariana sous le numéro B133402003

Siège social : Avenue 13 Août, Choutrana II, La Soukra 2036 Ariana

MF : 842838Z/A/M/000

Suivant le procès-verbal de l'assemblée générale Extraordinaire réunie en date du 7 Avril 2023 et puisque le quorum n'est pas atteint les actionnaires ont décidé de convoquer à une deuxième assemblée générale Extraordinaire pour le Mercredi 26 Avril 2023 à 10 heures au siège social de la société le Charme Immobilier sise à la Rue 8612 Impasse n°85 Zone Industrielle Charguia 1 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen du recours à un règlement judiciaire.

2. Nomination de l'expert Mr Habib Bouaziz pour préparer un projet de règlement judiciaire.

3. Examen de l'exonération du report d'impôt sur les sociétés.

4. Présentation du tableau des contributions des associés à travers le compte courant des associés pour examiner le ratio de leur contribution au capital et rechercher l'équilibre.

5. Nomination de l'expert Mr Habib Bouaziz pour le suivi du dossier de vérification fiscale approfondie.

6. Questions diverses.

2023400905SANB3

Société TECHNA Tunisie

Société anonyme

Au capital de 575.000 dinars

Siège social : 2, Rue 7036 El Manzeh IV 1004 - Tunis

Identifiant unique : 0777584C

MF : 777584C/A/M/000

CNSS : N°234918-81

Les actionnaires de la société TECHNA Tunisie sont convoqués en assemblée générale ordinaire pour le 4/5/2023 à 11.00 heures, qui se tiendra au Bureau Commercial de la société sis à BOUFICHA -Tunisie ou par visioconférence via Google meet, à effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice social allant du 1er janvier au 31 décembre 2022.

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2022.

- Approbation desdits rapports et des états financiers de l'exercice clos le 31/12/2022.

- Opérations régies par les articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales.

- Quitus aux administrateurs pour la gestion 2022.

- Affectation des résultats de l'exercice 2022.

- Questions diverses.

2023400908SANB3

Convocation

Société TECHNA Tunisie

Société anonyme

Au capital de 575.000 dinars

Siège social : 2, Rue 7036 El Manzeh IV 1004 Tunis

Identifiant unique : 777584C

MF : 777584C/A/M/000

CNSS : N°234918-81

Les membres du conseil d'administration de La société TECHNA Tunisie sont convoqués pour la réunion du conseil d'administration de la Société prévue le 4/5/2023 à 9 heures, qui se tiendra au Bureau Commercial de la société sis à BOUFICHA -Tunisie ou par visioconférence via Google meet, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport d'activité 2022,

- Examen et arrêté des états financiers de l'exercice clos le 31/12/2022.

- Convocation de l'Assemblée générale ordinaire, fixation de son ordre de jour et projets de résolutions.

- Questions diverses.

2023400909SANB3

Convocation

CARRELAGES ET MARBRERIE EL AFRANE

SA, au capital de 2 250 000 DT

Route de Sousse, GP1, Km3 - Djebel Djelloud - Tunis

MF : 30837 G/A/M/000

Sur décision du conseil d'administration, Messieurs les actionnaires de la société CARRELAGES ET MARBRERIE EL AFRANE sont priés d'assister à l'assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Jeudi 4 Mai 2023 à 10 heures au siège social en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux Comptes sur les états financiers de l'exercice 2022 ;

- Approbation, s'il y a lieu, de la gestion, des états financiers de l'exercice 2022 ;

- Approbation, s'il y a lieu, des conventions relevant de l'article 200 du CSC ;

- Quitus aux administrateurs;

- Affectation des résultats.

Ils sont, en outre, priés d'assister à l'assemblée Générale extraordinaire qui se tiendra le même jour à 11 heures au siège social en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Délibération sur la continuité de l'exploitation et prise des décisions appropriées;

- Pouvoirs spéciaux au Conseil d'Administration et au PDG.

Tous les documents de ces deux assemblées sont à la disposition des actionnaires au siège social.

2023400910SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société BUSINESS INTELEGENCE TELECOMMUNICATION (BI4T)

Société anonyme

Au capital de 100.000DT, 000

Siège social : 67 rue Alain Savary, le belvédère Tunis Tunisie

Identifiant unique : 1222836E

Les actionnaires de la société anonyme dite BUSINESS INTELEGENCE TELECOMMUNICATION (BI4T), sont convoqués en assemblée générale ordinaire le jeudi 4/5/2023 à 10 heures au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Entériner le retard enregistré dans la tenue de l'AGO 2020

- Présentation du rapport du conseil d'administration de l'année 2020 pour approbation;

- Présentation des rapports du commissaire aux comptes;

- Présentation des états financiers de l'année 2020 pour approbations;

- Approbation s'il y a lieu des conventions prévues aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

- Quitus au conseil d'administration,

- Affectation des résultats pour l'année 2020;

- Fixation des jetons de présence alloués aux membres du conseil pour l'année 2020,

- Pouvoirs pour formalités.

2023400920SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

De la société MEDFACTOR S.A

GP1 Km12 - 2097 Boumhel

Identifiant unique : 1163136B

Messieurs les actionnaires de la société MEDFACTOR S.A. sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra le 28/4/2023 à 14H30 au siège social de la Société POULINA GROUP HOLDING sis au GP1 Km12 Ezzahra, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Examen des états financiers de la société au 31/12/2022.

2) Lecture du rapport annuel de gestion pour l'exercice 2022.

3) Lecture des rapports du commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2022.

4) Approbation du rapport annuel de gestion et des états financiers arrêtés au 31/12/2022.

5) Approbation des conventions relevant de l'application des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

6) Affectation des résultats de l'exercice 2022.

7) Fixation de jetons de présence.

8) Quitus aux administrateurs.

9) Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

Le projet du texte des résolutions ainsi que les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING.

2023400944SANB3

Autres sociétés

Convocation à l'A.G.Ordinaire

Société Mutuelle de Base des Services de La Pèche El Khalij Gabès

Avenue Hédi Chaker Gabès

M.F : 093637 Y/N/M000

Messieurs les adhérents sont priés d'assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra au siège de la société le jeudi 27 avril 2023 à 10H pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport moral pour l'exercice 2022.

- Lecture et approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2022.

- Approbation de l'indemnité exceptionnelle allouée au président du conseil d'administration.

- Distribution des dividendes pour l'exercice 2022.

- Approbation de la liste des adhérents.

- Quitus aux administrateurs.

- Questions diverses.

2023X00496SODB3

DIVERS

Avis au public

Perte de titre de propriété

Mr Hafedh Ben Sadok Ben Manaa déclare en son nom et au nom de ses frères Monjia, Mohsen, Fadhila et Hamida Ben Manaa selon une procuration écrite connue pour être signée à la municipalité de Jammel le 29 mars 2023, les héritiers de Chbila Bent Ameur Alomrani, selon le certificat de décès n° J/56/011 émis par le tribunal de district de Jammel le 02 avril 2011 concernant la perte du

titre de propriété original appartenant à leur mère, Chbila Bent Ameur Alomrani sous n°15/15027, objet du Titre Foncier, n°79653 Monastir, selon une attestation de perte délivrée par le chef du commissariat de Jammel sous le n°90, le 29 mars 2023. Si quelqu'un le trouve veuillez contacter au n°92005098.

2023S00410DIVD2

Avis

Monsieur Trabelsi Tijani déclare qu'il a perdu son titre de propriété du terrain de superficie 489 m² situé à la Route de Tunis km 03 Sfax, provenant par acte d'achat du 6/3/2019 enregistré le 29/5/2019 n°35468 par les deux notaires Mziou Lotfi et Abid Mohamed.

Il souhaite faire un autre qui remplace le premier.

Et celui qui a une contestation se présente par une opposition écrite au Notaire Mziou Lotfi Sfax dans un délai qui ne dépasse pas 30 jours. Tél : 24234308.

2023X00487DIVD2

Avis

Monsieur Chaabane Maher gérant de la société Chabaane Frères déclare qu'il a perdu son titre de propriété du terrain composé de 16 pieds d'oliviers situé à la Route de Mahdia km 14 Sfax, provenant par acte d'achat du 3/5/1995 enregistré le 13/7/1995 n°3487 par les deux notaires Mziou Mahmoud et Lotfi.

Il souhaite faire un autre qui remplace le premier.

Et celui qui a une contestation se présente par une opposition écrite au Notaire Mziou Lotfi Sfax dans un délai qui ne dépasse pas 30 jours. Tél : 24234308

2023X00488DIVD2

Avis

Héritiers Feki Guamra et Manan, les Messieurs Salmen, Chokri, Fathi, Khaled et Yousri déclarent qu'ils ont perdu leurs titre de propriété du terrain composé d'une Chambre et espace 26 m² situé à la Route de Gremda km 02 Sfax, provenant par acte de partage du 14/12/1978 enregistré le 28/12/1978 n°3 par les deux notaires Mziou Mahmoud et Karray Mohamed.

Ils souhaitent faire un autre qui remplace le premier.

Et celui qui a une contestation se présente par une opposition écrite au Notaire Mziou Lotfi Sfax dans un délai qui ne dépasse pas 30 jours. Tél : 24234308

2023X00489DIVD2